



Les élus de l'Aire Cantilienne soutiennent le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie

Conseil Communautaire du mardi 30 mars 2021.

En séance du mardi 30 mars 2021 était inscrite à l'ordre du jour le vote d'une motion de soutien au projet de liaison ferroviaire Roissy Picardie.

Le projet de ligne ferroviaire Roissy-Picardie est arrivé à une étape essentielle d'un long processus engagé il y a maintenant plus de 30 ans. L'enquête publique en cours, qui a démarré le 23 février et se clôturera le 6 avril 2021, est un préalable à la phase de construction de la nouvelle ligne en direction de la zone aéroportuaire, et de la réalisation des aménagements nécessaires de la ligne existante Paris-Amiens (Eco-pont, aménagements en gare d'Amiens, 4^{ème} voie en gare de Chantilly, ...).

Pourquoi cette prise de position ?

L'arrivée de la Grande Vitesse ferroviaire dans notre territoire favorisera les déplacements nationaux et interrégionaux des habitants de notre région accentuera l'attractivité du territoire.

⇒ UN PROJET VITAL POUR L'EMPLOI

Le service de Train Express Régional (TER) permettra de desservir la zone aéroportuaire et économique de Roissy depuis les gares de Chantilly-Gouvieux et de Survilliers-Fosses. Il permettra un accès plus équilibré et plus rapide au grand bassin parisien, qui concentre plus de 230 000 emplois, dans tous les domaines, tous les secteurs ;

En prévoyant un service de TGV entre l'agglomération d'Amiens et la gare TGV de l'aéroport Roissy Charles De Gaulle (dont un arrêt en gare de Creil), le projet constituera un levier de développement économique en assurant une interconnexion au réseau national de Ligne à Grande Vitesse et un accès direct aux services aériens internationaux.

⇒ UN PROJET AUX BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX INDÉNIABLES

Les déplacements en TER représentent une alternative à l'augmentation du trafic et de l'encombrement des réseaux routiers.

Sur le territoire de l'Aire Cantilienne, les déplacements sont la première source d'émissions de gaz à effet de serre après le secteur du patrimoine bâti. La réalisation du projet contribuera à l'atteinte des objectifs de lutte contre le changement climatique que se sont fixés les acteurs du territoire dans le cadre du **Plan Climat Air Énergie Territoriale** et du **Plan Global des Déplacements**.

⇒ UN PROJET QUI ACCENTUERA L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Pensons également au tourisme ! C'est un domaine dans lequel notre territoire excelle et rayonne à travers le monde.

Consciente de sa contribution majeure au développement de la Région Hauts de France, des territoires, et en particulier celui de l'Aire Cantilienne, la Communauté de communes souhaite voir le projet réalisé à l'échéance 2025.

Les conseillers communautaires rappellent ainsi, par l'adoption de cette motion de soutien, leur attachement à ce projet et seront attentifs au respect du calendrier de sa mise en service tel qu'il a été annoncé par le Président de la République.

Contact presse :

François DESHAYES, Président de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne - communication@ccac.fr